LE BIEN PUBLIC MERCREDI 17 JANVIER 2018

OMNISPORTS SPORT ET CITOYENNETÉ

De la théorie à la pratique

Quelle que soit sa pratique, le sport est-il véritablement un vecteur de citoyenneté ? En voici quelques exemples frappants, non exhaustifs bien évidemment.

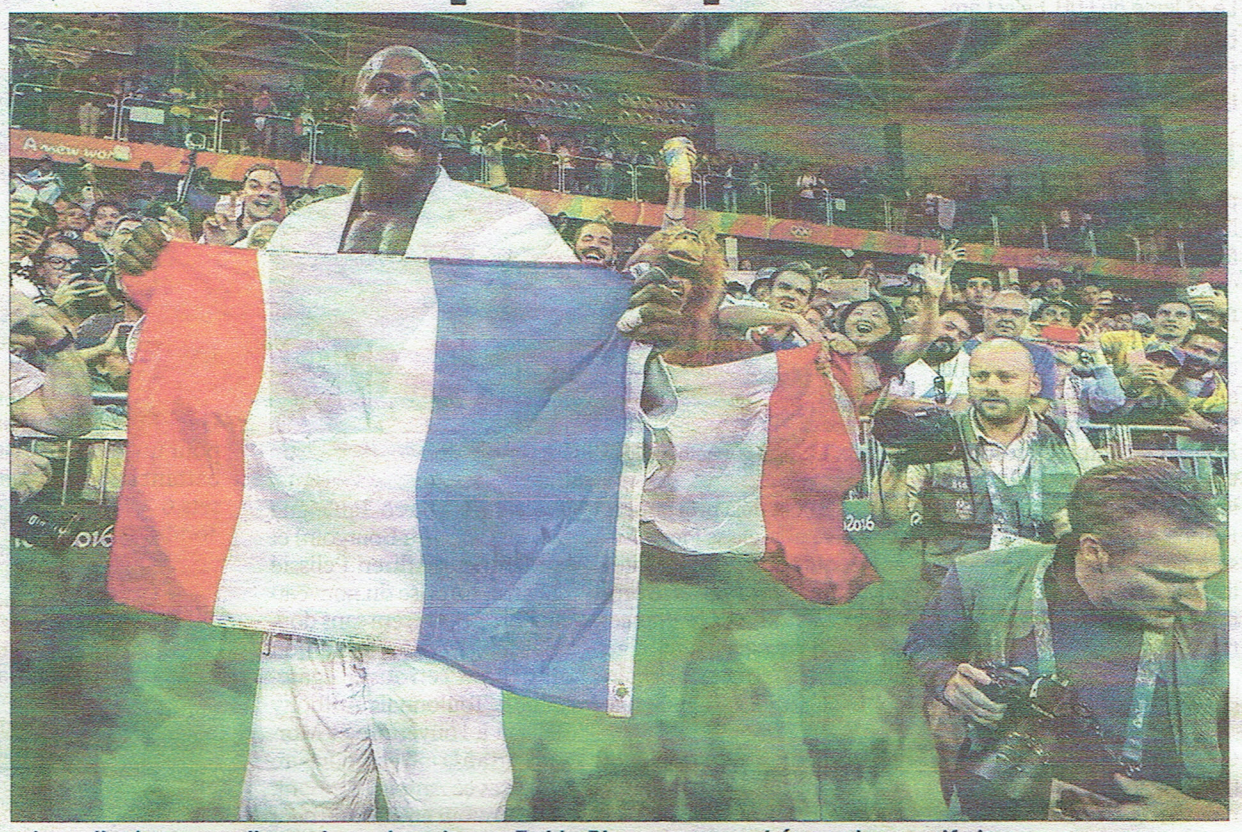

Avec dix titres mondiaux, deux olympiques, Teddy Riner est un archétype du sportif-citoyen. Photo AFP

Le constat initial est simple, les valeurs du sport sont proches de celles que la République souhaite inculquer notamment à la jeune génération dans la préparation à son entrée dans la vie citoyenne. Le vivre ensemble en fait partie, tout comme le respect de l'autre. Le judo en est une belle image. C'est en effet le premier art martial à avoir reçu une reconnaissance internationale. Il est également le premier à avoir intégré les Jeux olympiques, en 1964 à Tokyo. Ses valeurs fondamentales sont à la base de sa pratique : le courage, l'amitié, le contrôle de soi, l'honneur, le respect de la règle et de l'arbitre. Ce mélange porte ses fruits. Depuis les années 1980, cette discipline a ainsi apporté 14 médailles d'or olympiques à la France. Les récentes médiatisées ayant été conquises par Émilie Andérol et de Teddy Riner aux Jeux de Rio (2016). En Côte-d'Or, un Cyrille Maret avec le bronze récolté lors de cette olympiade brésilienne peut aussi être cité en exemple. Benjamin Darbelet, médaillé d'argent en -66 kg en 2008 à Pékin ayant quelque part montré la voie…

Des sports collectifs au diapason ?

Sur le plan individuel, la situation est ainsi entendue mais quid des disciplines collectives ? En réalité, et ce même si cela est une évidence, l'équipe doit être soudée pour fonctionner.
La solidarité dans l'intérêt général doit primer. Les actions individuelles sont à mettre au profit de l'équipe qui permet d'avancer et de ramener la victoire. En France, le handball masculin illustre ceci avec un palmarès impressionnant et ce depuis de nombreuses années *(deux médailles d'or aux JO en 2008 et 2012 ainsi qu'une médaille d'argent en 2016, trois titres mondiaux en 2009, 2011 et 2015…)*. Si de brillantes individualités telles Omeyer ou Karabatic ont tiré l'ensemble vers ces sommets, c'est l'édifice tout entier qui doit être salué. D'ailleurs, même après le départ du capitaine de bord, Claude Onesta, cette sélection poursuit sa moisson avec un titre mondial glané en 2017. Le tout réunissant 539 943 spectateurs dans un contexte de menace terroriste. Rassemblement, lutte contre les exclusions, le lien entre sport et citoyenneté est alors limpide…

J. R avec Louison Saillet (CDOS)

Sport collectif et foule : les limites

Le football est le sport le plus populaire au monde. Dans certains pays, il est même de l'ordre du religieux. En conséquence, c'est l'un des sports voire la discipline, la plus suivie qui rassemble de fait le plus de monde. Se pose alors une nouvelle question de citoyenneté à travers les comportements de foule qui mènent régulièrement à des actions anti-citoyennes et bien éloignées du vivre ensemble prôné dans le sport d'une manière générale.
En effet au-delà du hooliganisme – comportement extrême – certaines personnes peuvent se laisser entraîner dans des comportements antisportifs. Face à ces débordements la commission de discipline ou les forces de l'ordre peuvent jouer les garde-fous. Au travers de cet exemple pour cette discipline - le football revêt par ailleurs beaucoup d'autres aspects positifs – on s'aperçoit néanmoins de la fragilité de l'ensemble et de la nécessité de tout à chacun d'agir pour la conservation d'un certain équilibre vital au bon fonctionnement de la société civile.

Maud Lalouelle : « Les valeurs du sport ne sont pas si différentes de celles de nombreuses religions »

Comment gérer les valeurs du sport et de la citoyenneté avec l'obligation de laïcité ? Maud Lalouelle, directrice adjointe de l'association Trajectoire ressource* évoque quelques pistes.

Que retrouve-t-on dans les valeurs du sport ? En quoi peuvent-elles se compléter ou se percuter avec celles de la République ?

« On a vu dans certains règlements intérieurs de fédérations des principes qui régissent les disciplines mais ils sont presque à l'encontre du principe de laïcité puisqu'ils sont sur des "principes de neutralité politique ou religieuse au nom des valeurs du sport". Or, la laïcité dit bien qu'il y a une liberté de pouvoir manifester sa religion. Par exemple, la fédération de foot impose un principe de neutralité, même aux joueurs. Ces règlements imposent des règles même aux associations qui sont affiliées à la fédération. Mais toutes les associations et clubs ne sont pas forcément affiliés à la FFF, donc la règle n'est pas la même pour tous. »

Maud Lalouelle. Photo DR

Comment gérer ces différences ?

Il y a eu des patronages catholiques qui géraient des activités de loisirs et notamment sportives. Aujourd'hui, il y a des associations de football musulmanes, des fédérations de sport juives, etc. Est-ce du sport communautaire ou une forme de communautarisme ? Ce sont des questions très compliquées qui n'ont pas encore de réponses aujourd'hui. Toutefois, on peut dire que les valeurs du sport ne sont pas si différentes de celles de nombreuses religions. »

*** Trajectoire ressource est une association et un centre de ressource sur la politique de la ville en Bourgogne-Franche-Comté.**